



délibération n° B2022-32
du bureau syndical
Séance du 23 septembre 2022
Point autofinancements

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Services du SDEF :

Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique.

Point autofinancements

Jacques MONFORT, Directeur, rappelle que l'autofinancement est déterminé pour chaque comité territorial par la perception de la TCCFE du territoire concerné, déduction faite de 5% pour frais de gestion et déduction des annuités des emprunts réalisés sur le même territoire. L'autofinancement 2022 est abondé du reliquat de l'autofinancement 2021.

L'autofinancement 2022 est de 11 029 602 €, le report 2021 s'élève à 1 796 574 €, soit un autofinancement possible de 12 826 176 €.

Au 16 septembre, le solde de l'autofinancement possible se monte à 5 651 777 € et comprend deux comités territoriaux en dépassement :

- Cap-Sizun- Pointe du Raz -Douarnenez : - 238 464 €
- Huelgoat – Carhaix : - 449 903 €

Pour le CT du Cap-Sizun, le déficit sera résorbé avec l'autofinancement de 2023. Par contre pour le CT d'Huelgoat-Carhaix, l'enveloppe de 2023 ne sera pas suffisante. Or, initialement, le principe d'une résorption pour la troisième année avait été adopté.

La commission propose le retour à l'équilibre pour la fin du mandat.

Par ailleurs, il est proposé pour 2023 de réduire les prévisions de TCCFE de 15% par prudence car les recettes risquent de diminuer avec la crise énergétique.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les deux propositions ci-dessus.



**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**

Le 8 décembre 2022



**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**